

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 17 janvier 2026

portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs

NOR : TECP2600699A
(*Texte non paru au Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature en date du 17 janvier 2026 est nommée membre de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L. 141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire :

-Mme Marie Castagné, suppléante, représentante de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, en remplacement de Mme Catherine Mechkour - Di Maria.